	»	»	31.800 »	122.363 08	154.163 08
A déduire :					
1° Pour les incomplets et pour le montant présumé des retenues à exercer sur la solde des fonctionnaires et agents traités dans les hôpitaux, le 45e sur 31,800 fr... 706 67					
2° 3 p. 0/0 sur les allocations n'ouvrant pas droit à une pension de retraite (loi du 29 mars 1885 et circulaire ministérielle du 9 octobre suivant) et inscrites en sommes brutes au présent chapitre..... 549 »	»	»	1.255 67	»	1.255 67
Totaux du chapitre 13.....	»	»	30.544 33	122.363 08	152.907 41
Chapitre 14.—Dépenses accessoires de la solde.....	»	»	»	15.000 »	15.000 »
Chapitre 15.—Dépenses imprévues.....	20.000 »	»	»	150 »	20.150 »
Chapitre 16.—Dépenses d'ordre.....	»	»	»	»	(Mémoire)
Chapitre 17.—Frais d'hospitalisation.....	»	»	5.684 76	»	5.684 76
Chapitre 18.—Marquises.—Personnel.....	21.389 »	»	26.787 40	»	48.176 40
A déduire :					
1° Pour les incomplets et pour le montant des retenues à exercer sur la solde des fonctionnaires et agents traités dans les hôpitaux, le 45e sur 48,176 fr. 40 c... 1.070 50					
2° 3 0/0 sur les allocations n'ouvrant pas droit à une pension de retraite (loi du 29 mars 1885 et circulaire ministérielle du 7 octobre suivant) et inscrites en sommes brutes au présent chapitre... 961 20	866 81	»	1.164 98	»	2.031 79
	20.522 19	»	25.622 42	»	46.144 61
Chapitre 19. — Marquises. — Matériel.....	»	3.600 »	»	20.060 »	23.660 »